

M. BROWNE: Est-ce que le fonds est financièrement viable? Veuillez m'excuser, monsieur le président, si je pose cette question. Je n'étais pas présent au début de la séance.

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur. On nous a donné le montant des recettes et des dépenses de 1867 à 1951.

M. ASHBOURNE: Le D^r Cameron pourrait-il nous donner le nombre des pêcheurs traités l'année dernière ainsi que le nombre des vaisseaux qui font partie du plan?

Le TÉMOIN: Le nombre des vaisseaux qui ont payé leur contribution en 1951 est de 7,215. Le nombre des pêcheurs traités en 1951 est de 15,882.

M. FULFORD: Cela fait une moyenne de deux par vaisseau.

M. GIBSON: Quelle est la moyenne des déboursés que vous avez faits pour le traitement des pêcheurs?

Le TÉMOIN: La moyenne des déboursés a été d'un peu plus de \$2 par patient.

M. GIBSON: En ce cas, vous n'avez dû donner qu'un comprimé d'aspirine dans la plupart des cas?

Le TÉMOIN: Je désirerais corriger l'impression que pourrait laisser cette remarque. Le \$2 est la moyenne obtenue en divisant le montant des dépenses par le nombre total des patients.

M. ASHBOURNE: A combien de vaisseaux appartenaient les 15,882 patients?

Le TÉMOIN: 7,215 vaisseaux.

M. ASHBOURNE: Je croyais que c'était là le chiffre total des vaisseaux faisant partie du plan.

Le TÉMOIN: C'est vrai. Je vous demande pardon. Le nombre des vaisseaux de pêche qui ont payé leur contribution était de 4,533.

Le PRÉSIDENT: Et les 15,000 marins qui ont reçu des traitements venaient de combien de vaisseaux? Nous ne demandons pas, pour le moment, combien de vaisseaux font partie du plan ou combien de vaisseaux ont payé leur contribution.

Le TÉMOIN: Je le regrette, mais je n'ai pas ce renseignement.

Le PRÉSIDENT: La réponse nous sera fournie plus tard.

M. RILEY: Le D^r Cameron peut-il nous dire si on paye les taux réguliers d'hospitalisation aux hôpitaux où ces hommes sont traités?

Le D^r FROST: Le Service des marins malades a conclu des ententes avec les différents hôpitaux au sujet des taux qui doivent être payés.

M. RILEY: Y a-t-il des taux spéciaux?

Le D^r FROST: Dans certains cas il y a des taux spéciaux. Dans d'autres cas nous payons les taux réguliers.

M. RILEY: Dans les ports où le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social maintient des services hospitaliers, est-ce qu'on n'a pas recours à ces services pour les marins malades?

Le TÉMOIN: Oui, nous avons recours à ces services.

M. RILEY: C'est ce que j'avais en vue quand j'ai posé une question au sujet des dépenses d'immobilisation.

Le TÉMOIN: Nous avons des hôpitaux à Sydney et à Québec.

M. RILEY: N'y en a-t-il pas un à Saint-Jean?